

CODE ETHIQUE

Association d'aide anonyme

Le Maillon solidaire

Dernière mise à jour: 16/11/2018

Avertissement:

Le présent code n'a pas la prétention de couvrir tous les cas de figure. Aussi, il est attendu de chaque individu de faire preuve de bon sens et d'agir de façon responsable et respectueuse devant une situation délicate ou, en cas de doute, en rapporter aux responsables de l'Association aide anonyme – Le Maillon solidaire qui sauront apporter l'aide nécessaire.

Le présent code d'éthique n'est pas un substitut aux lois en vigueur, des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne ainsi que des codes de déontologie pour les membres d'un ordre professionnel particulier, le cas échéant.

Le présent code d'éthique repose sur la mission et les valeurs de l'Association aide anonyme – Le Maillon solidaire que les permanents, les bénévoles et les stagiaires sont appelés à refléter dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Les dispositions de ce code d'éthique visent à baliser les responsabilités, attitudes et comportements attendus de l'ensemble des intervenants à l'égard:

- De l'Association aide anonyme – Le Maillon solidaire
- Des personnes utilisatrices de nos services.
- Des collègues bénévoles et stagiaires.
- Des partenaires et donateurs.

Il est attendu en toutes circonstances:

- De traiter les usagers de nos services, les responsables de l'Association aide anonyme – Le Maillon solidaire, les partenaires et les autres bénévoles avec Respect et Considération.
- D'effectuer les tâches assignées consciencieusement.
- De respecter l'intimité, l'intégrité et la confidentialité des personnes visitées et des informations obtenues auprès de l'Association d'aide anonyme – Le Maillon solidaire.
- De conserver toute information nominative des usagers et des bénévoles (nom, adresse, bilan de santé, téléphone...) strictement confidentielle.
- De respecter les règlements inhérents aux institutions et aux domiciles visités.
- De participer aux formations données par l'Association d'aide anonyme – Le Maillon solidaire.
- De contribuer à l'amélioration des services par des suggestions de qualité.
- D'aviser le responsable aussitôt que possible si l'on est dans l'incapacité de mener à bien sa mission selon la date et l'horaire fixés.
- De toute situation représentant un conflit ou une apparence de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

1 – Envers l'association:

- Respecter la mission et les valeurs de l'Association d'aide anonyme – Le Maillon solidaire.
- Véhiculer une image positive de l'association à l'interne et dans les représentations à l'extérieur, y compris sur les réseaux sociaux.
- Respecter les règlements et les procédures en vigueur dans l'organisme et faire preuve d'honnêteté et de transparence dans l'exercice de ses fonctions.
- Informer le responsable de toute implication de leur part dans une procédure judiciaire ou une enquête policière.
- Ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts (avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de l'association ou du bénéficiaire de nos services).
- Soigner sa tenue vestimentaire (propre, sobre et de bon goût, qui ne comporte aucune connotation sexuelle ou d'incitation à la violence).
- Être sobre et s'abstenir, pendant l'exercice de ses fonctions, de consommer toute drogue, alcool ou autre substance psychoactive pouvant affecter le comportement et/ou le jugement.

2 – Envers les collègues bénévoles:

- Respecter la vie privée des collègues ainsi que leurs différences.
- Éviter tout propos susceptible de ternir leur réputation ou d'envenimer la relation.
- Faciliter l'intégration de nouveaux collègues.
- Contribuer à des relations de confiance et à une saine collaboration dans le travail d'équipe.
- Régler les désaccords entre collègues toujours selon le meilleur intérêt de l'Association d'aide anonyme – Le Maillon solidaire.
- Éviter toute forme de sollicitation ou transaction à des fins commerciales ou financières avec leurs collègues, lorsque non prévues dans l'exercice de leurs fonctions.

3 - Envers les partenaires et des donateurs

- Reconnaître l'apport des ressources et des soutiens à l'Association d'aide anonyme – Le Maillon solidaire.
- Entretenir des rapports de bonne collaboration.
- Transmettre aux responsables de l'Association d'aide anonyme – Le Maillon solidaire toute demande d'information de la part des medias.
- Transmettre aux responsables toute demande d'enquête ou d'études.
- Éviter toute forme de sollicitation ou transaction à des fins commerciales ou pécuniaires avec les partenaires et les donateurs, sauf si prévue dans le cadre de leurs fonctions.
- Respecter le caractère anonyme des contributions des donateurs.

Consentement au respect du code d'éthique

Je, _____, bénévole ou stagiaire (reconnais avoir pris connaissance et compris la portée du présent code d'éthique pour lequel je m'engage à en respecter les dispositions dans son intégralité.

Je m'engage également à communiquer à l'administration toute difficulté que je pourrais rencontrer dans l'exercice exigeant de me conformer au présent code d'éthique.

Signature du bénévole ou du stagiaire

Date